



INSTITUT DE FORMATION
DES AGENTS DE RECHERCHES

Institut de Formation d'Agents de Recherches
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Télécopie - Mail : formation-ifar@orange.fr

FORMATION LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN ENTREPRISE

Durée : 1 jour / 6 heures

Coût de la formation : 120 €

Lieu de formation : Pasino de la Grande - Motte

A l'issue du stage, le participant sera capable :

- De connaître la méthodologie et les finalités de la maîtrise des risques,
- De connaître les principaux risques de fraude externe et interne,
- D'intervenir pour lutter contre la fraude en entreprise.

Documents remis a l'issue du stage : Support de présentation et certificat de formation.

Objectif de la formation : Savoir lutter contre la fraude dans les entreprises

Programme :

1) Présentation des principes généraux de la fraude en entreprise :

- Définition et utilisation de la maîtrise des risques,
- Détection et évaluation des risques, contrôle interne et externe,
- Identification des acteurs, des risques, tactiques d'interventions.

2) Principaux risques de fraude dans l'entreprise

- Fraude aux coordonnées bancaires,
- Fraude internet,
- Fraude sociale
- Conflits d'intérêts,
- Fraude comptable et financière,
- Détournement/usage de faux,
- Fraude maladie etc .

3) Modalités d'interventions

- Prévention ;
- Enquête.

DATES ET LIEUX DES SESSIONS

31 janvier 2020

Pasino de la Grande-Motte 34000

Institut de Formation d'Agents de Recherches
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Télécopie Fax : 09 70 06 64 48
Mail : formation-ifar@orange.fr



INSTITUT DE FORMATION
DES AGENTS DE RECHERCHES

Institut de Formation d'Agents de Recherches
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Télécopie - Mail : formation-ifar@orange.fr

La fraude touche toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et dans tous les secteurs d'activité, elle est une menace pour les entreprises. La fraude, augmente chaque année en France, les enquêteurs privés ont un rôle déterminant à jouer pour combattre ce fléau.

La formation porte sur les responsabilités juridiques, les enjeux stratégiques et opérationnels, dans le secteur économique, social et financier, en soulignant le rôle de l'enquêteur privé et des autres acteurs judiciaires pour la lutte contre les fraudes dans l'entreprise.

Modules :

- Savoir sensibiliser les dirigeants d'entreprise à la fraude,
- Définir les responsabilités de chacun des acteurs de l'entreprise,
- Mécanismes des transactions frauduleuses,
- Connaître les éléments juridiques relatifs à la fraude,
- Savoir lire les éléments d'alerte,
- Connaître les techniques d'investigation,
- ✓ Les comportements adopter,
- ✓ Les pratiques interdites.
- ✓ Techniques de prévention de fraudes (criminologie et éthique),
- Créer et faire appliquer les consignes anti-fraude appropriées à l'entreprise,
- Savoir transmettre à l'entreprise les réflexes anti-fraude,
- Définir et mettre en œuvre l'organisation et les dispositifs anti-fraude au sein de l'entreprise.

Chaque entreprise est une cible potentielle, la fraude est constituée par des actes commis dans l'intention d'apporter un profit à son auteur, elle crée, bien souvent, des préjudices graves à l'entreprise (pertes financières). La fraude est réprimée par le code pénal. Elle est commise par des personnes extérieures à l'entreprise mais également par ses collaborateurs et salariés. Elle engendre des pertes financières, des frais, une perte de confiance.

Solution d'assurance

S'ils ne sont pas répétitifs les contrats d'assurance permettent de garantir les entreprises contre les conséquences pécuniaires des actes malveillants. En effet, obtenir une indemnisation rapide des pertes et des frais liés à la fraude aide à une reprise du cours normal des activités, mais l'indemnisation n'est que ponctuelle et ne permet pas d'éradiquer les fraudes.

La solution du détective :

L'entreprise peut faire ouvrir une enquête pour mettre à jour le processus de fraude et son / ses auteurs afin d'arrêter les pertes qui lui sont infligées. Les détectives privés agréés peuvent diligenter des investigations pour vérifier les circonstances de la fraude et évaluer l'ampleur des dommages. La recherche des cas de fraudes est faite dans le respect de la vie privée sur la base des critères suivants : ampleur et durée des investigations, ainsi que les lieux de constatations des fraudes (privés ou publics).

Institut de Formation d'Agents de Recherches
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Télécopie Fax : 09 70 06 64 48
Mail : formation-ifar@orange.fr